

DECRET N° 2000-246 DU 3 MAI 2000

Chargeant **Monsieur Adékpédjou S. AKINDES**
Ministre Chargé des Relations avec les Institutions,
la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur de
l'intérim de **Monsieur Kolawolé A. IDJI**, Ministre des
Affaires Etrangères et de la Coopération, pour compter
du 27 avril 2000.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU** la loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU** la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU** le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

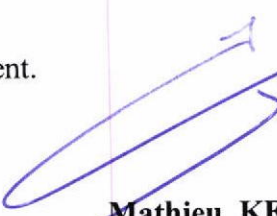
DECRETE

Article 1er : Pour compter du 27 avril 2000, Monsieur Adékpédjou S. AKINDES Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence de Monsieur Kolawolé A. IDJI ;

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 3 Mai 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 - AN4 - CC2 - CS2 - CES2 - HAAC2 - CENA2 - MAEC4 -
MJLDH4 - SGG4- Autres Ministères 16 - Départements 6 - JORB 1